

To: [Petit, Carine](#)
Cc: [Auffret, Marianne](#) ; [Letissier, Florentin](#)
Sent: Saturday, July 11, 2015 2:43 PM
Subject: Fw: SVP / Limite de propriétés

Madame la Maire,

Toujours dans NOTRE souci de dialogue et de transparence, nous vous prions de trouver ci-joint un mail que nous venons d'adresser à nos membres
La procédure entamée par le cabinet GTA nous semble pour le moins surprenante et nous attendons, de sa part, de la vôtre ou de l'AP-HP (on ne sait plus très bien qui aujourd'hui est en capacité de mandater) des clarifications que nous nous ferons un devoir, si ce n'est un plaisir, de communiquer aux riverains de l'ex Hôpital Saint-Vincent de Paul.
Meilleures salutations

----- Original Message -----

Sent: Saturday, July 11, 2015 2:28 PM
Subject: SVP / Limite de propriétés

Chers amis membres de l'association AssoQSVP

Désolé, pour ceux qui ont quitté Paris de troubler votre quiétude estivale et, pour les toujours parisiens ..aussi!

Les propriétaires jouxtant le site Saint-Vincent de Paul, riverains parmi les riverains, ont du recevoir très récemment un courrier, via leur syndic de copropriétaires, de mandater le dit syndic, lors d'une assemblée générale à tenir très rapidement, pour "*réaliser la reconnaissance de limites de propriété de l'Hôpital Saint-Vincent de Paul*"

Un des membres de l'association qui a reçu ce courrier nous fait remarquer:

1/ Que la société GTA (*Géomètre Experts Topographes Associés*) qui se prétend mandatée par l'AP-HP lui est inconnue et qu'elle aurait du être introduite par l'AP-HP elle-même, voire la Ville de Paris puisque cette dernière serait désormais propriétaire.

=> Il nous semble effectivement nécessaire qu'un intervenant au processus "réaménagement du site SVP" soit dument présenté par le propriétaire ou l'aménageur du site, lorsque celui-ci sera désigné !

2/ Le processus de cession par l'AP-HP à la Ville de Paris pour réaménagement du site SVP est entamé depuis (au moins) 2010. Recevoir cette demande (1) en urgence, (2) pendant la période estivale, (3) alors que la plupart -si ce n'est toutes- des assemblées générales annuelles usuelles de copropriétaires se sont déjà tenues est "*inconvenant*" (nous dit ce membre de l'association)

=> Il nous semble effectivement que cette urgence n'est pas de mise, qu'elle va générer des troubles et frais pour les copropriétaires riverains qui devraient tenir une assemblée générale extraordinaire avant le 15 septembre !

Et plus généralement, nous voyions à nouveau, à cette occasion, le manque de considération pour les riverains que notre association représente.

C'est pourquoi, dans l'attente de clarification que nous allons solliciter auprès de la mairie (en particulier "présentation" de la société GTA et coût à prendre en charge) nous vous recommandons de donner RAPIDEMENT instruction à votre syndic de copropriétaires **de faire répondre au courrier de GTA en lui faisant remarquer l'absence de mandatement et l'interrogeant sur la prise en charge des coûts qu'une telle assemblée générale impliquerait** et de ne pas procéder à la convocation suggérée avant nouvelle information de notre part.

Merci également de communiquer ce mail (ou sa teneur) autour de vous, en particulier dans les immeubles directement riverains de Saint-Vincent de Paul

Avec nos meilleures salutations

Pour le Conseil de l'Association pour le Quartier Saint-Vincent de Paul 14ème

www.saintvincentdepaul14.fr - 52 rue Boissonade;75014 Paris - Twitter: @AssoQSVP

Votre quartier va changer, Prenez son avenir en main !